



Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie

Animer un Centre de Ressources des Envies D'Agir,
pour et par les centres sociaux et les espaces de vie sociales

Fédération des Centres-Sociaux et Socioculturel de France

Fédération Interdépartementale Garonne-Occitanie des Centres Sociaux et Socioculturels et des Espaces de Vie Sociale (Ex : Midi-Pyrénées)

Nos Valeurs, Nos projets, Adhérer ...





- 1. Un réseau pour quoi faire ?**
- 2. Le réseau National, le réseau FIGO**
- 3. Des valeurs vers les actions**
- 4. Qui peut adhérer**
- 5. Comment adhérer**
- 6. Le coût financier de l'Adhésion**

Le Centre social entend être **un foyer d'initiatives porté par des habitants associés** appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

ACTIVITÉS ET SERVICES

Dimension individuelle

Le centre social propose aux habitants des services et des activités adaptés aux besoins qu'ils ont exprimés, en coopération avec les collectivités locales, par exemple :

- activités pour toute la famille ;
- sorties de loisirs et culturelles ;
- accompagnement à la scolarité ;
- ateliers linguistiques, de cuisine, d'informatique ;
- permanences sociales et juridiques ;
- soutien à la parentalité ;
- etc.

Rémy et Adrien
Habitants

Faisons la fête au Printemps
Centre Social Moret
Seine et Loing (Seine et Marne)



ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Dimension collective

Le centre social accompagne les projets collectifs des habitants pour répondre à leurs envies et à leurs besoins, par exemple :

- accompagnement de projets départs en vacances, de sorties ;
- soutien à la vie associative : aide à la création d'associations, appui technique (matériel, locaux, coordination) ;
- appui à la création et animation de groupes de parents, de locataires, de séniors ;
- organisation de fêtes de quartier, de jardins partagés ;
- etc.

DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ

Dimension d'intérêt général

Le centre social renforce le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de société qui concernent leur territoire, en favorisant des réponses innovantes, par exemple :

- organisation de débats sur des questions d'intérêt général : logement, transport, santé ;
- soutien aux initiatives des habitants pour construire des réponses concrètes: co-voiturage, échange de services ;
- appui à l'expression des habitants dans la sphère publique ;
- démarches de co-formation et de partage de savoirs ;
- implication des habitants dans les instances du centre social ;
- etc.

Les 3 dimensions du centre social

Les centres sociaux se placent dans le mouvement de l'éducation populaire et réfèrent leur action à trois valeurs fondatrices : **la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.**



La fabrique
des possibles



Le Centre social entend être **un foyer d'initiatives porté par des habitants associés** appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

La dignité humaine,

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socioculturels.

La solidarité,

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socioculturels depuis leurs origines.

La démocratie,

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socioculturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.



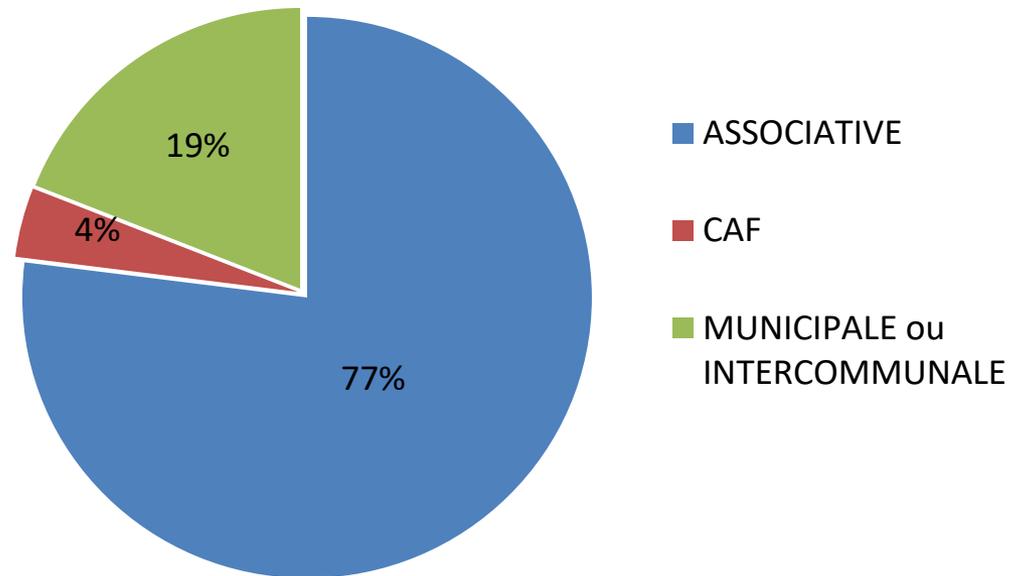
Tout seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin

Constitués au plus près des réalités locales, et à l'initiative d'habitants, les Centres sociaux ont ressenti très vite le besoin de se mettre en réseau (1920) :

- Pour être **plus fort devant les institutions**
- Pour **échanger** ensemble sur le quotidien et ainsi **s'entraider** les uns et les autres
- Pour **avoir une réflexion globale** sur des problématiques sociales actuelles
- Pour **mutualiser** nos savoirs, nos moyens et nos forces



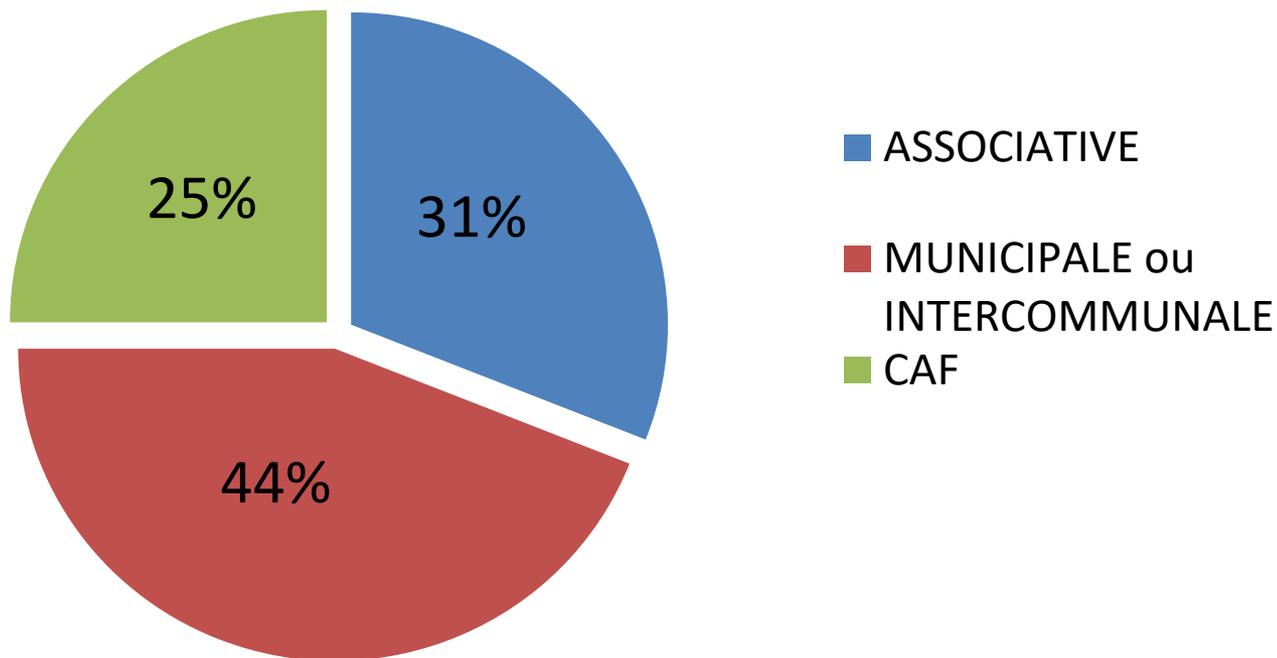
Les structures au niveau national



1 178 centres sociaux adhérents sur 2 000 Centres Sociaux
43 fédérations (locales, régionales ou départementales)



108 centres sociaux, 45 EVS, 42 structures adhérentes FCSF





Une Volonté d'échanger sur nos pratiques, nos projets

Des échanges dans des commissions nationales sur des problématiques globales

bien Vieillir, conseil citoyen, ruralité, Jeunesse, Les rencontres professionnelles (JPAG), les rencontres jeunesses, ...

Des formations-Actions

un catalogue de formation National et un fond financier pour former les bénévoles FOSFORA

SENACS

un observatoire National des centres sociaux porté par la CNAF et la FCSF

Etre une force politique face aux instances nationales

Pour exemple : signature d'un accord cadre
permettant à chaque Centre sociaux de pouvoir
signer **un contrat de partenariat pluri annuel** avec les
collectivités locales

Négociation sur **les emplois aidés**

Etre au plus proche du terrain

Accompagnement à la mise en place de réseau de
proximité,

fond de développement pour les fédérations



Une Volonté d'échanger sur nos pratiques, nos projets

Un centre de Ressource

site internet, Facebook, mallette initiative

Des échanges de pratiques

Commissions : des territoires, des jeunes, de la formation, du Bien vieillir

Des Formations de proximité

Catalogue de formation au niveau de la région

SENACS

un observatoire Régional des centres sociaux porté par les CAF(s) et la Figo

Etre une force politique régionale, départementale, locale

Partenariat avec la **CARSAT** autour du bien vieillir

Partenariat avec la Fédération de Languedoc
Roussillon pour intervenir auprès de la **région**

Partenariat avec les **CAF(s)**

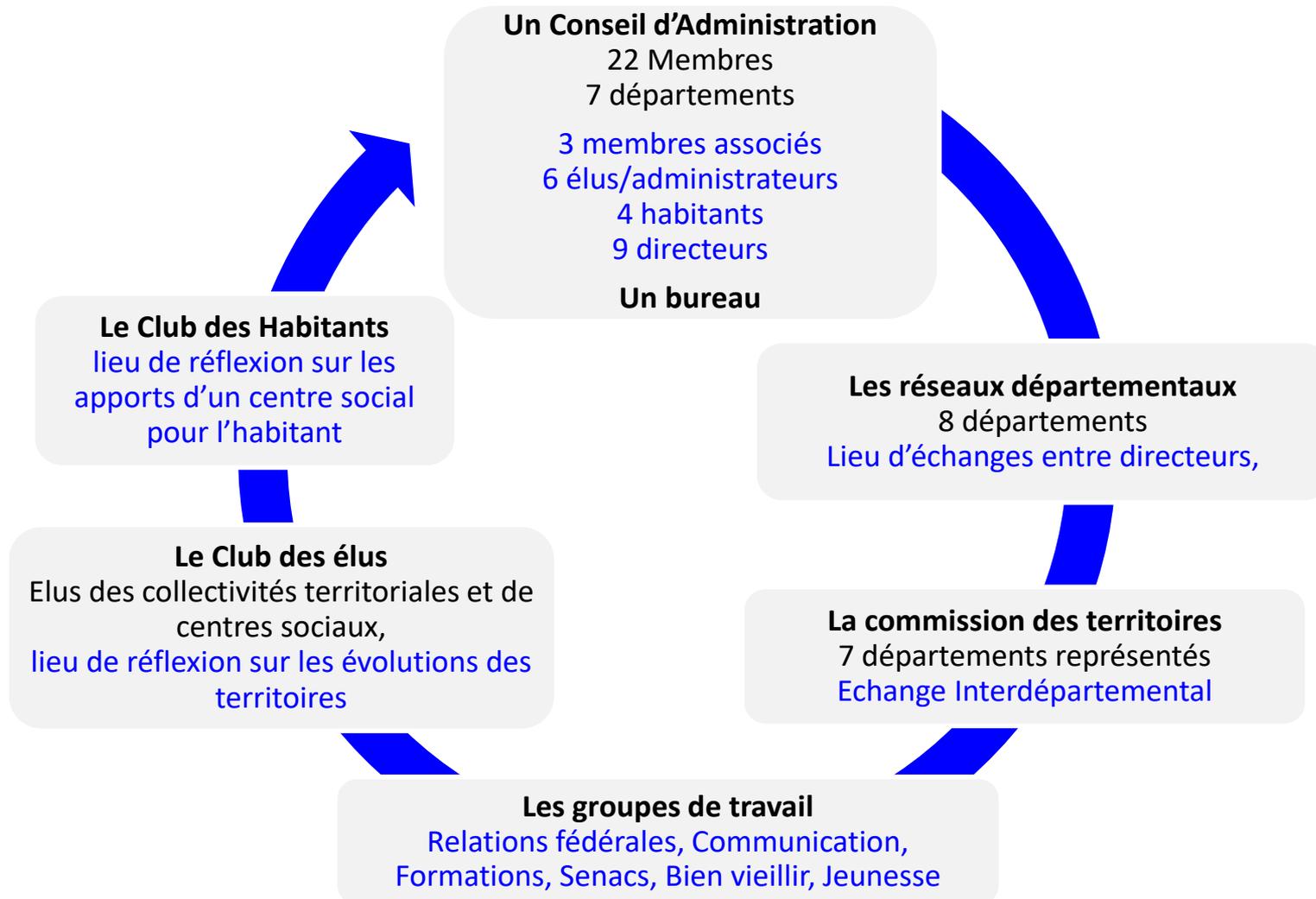
Partenariat dans les **schémas SDAVS**

Mise en place du **club des élus et des habitants**

Proche du terrain

Echanges et participations au sein des
réseaux départementaux

Accompagnement de centre sociaux,





Qui peut adhérer ?

Des associations, institutions à but non lucratif ou collectivités territoriales **gérant un ou plusieurs centres sociaux ou des EVS**

Des associations déclarées, mouvements et organismes dont **les objectifs et les orientations sont compatibles avec la mission globale des centres sociaux,**

Des personnes physiques qui, en raison de leurs expériences, de leurs compétences, sont **susceptibles de contribuer au développement de l'action de la Fédération.**

Les adhérents sont issus des départements suivants : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn et Garonne ou de tout autre département attenant.



Les adhésions : Comment ?

Conditions d'adhésions :

- **Faire acte** de candidature (acte volontaire et formel) à FIGO et la FCSF
- **Adhérer au projet** porté par les membres du réseau et faire reconnaître par celui-ci le projet de son CS
- **Avoir des orientations et actions en adéquation avec le projet** commun et les valeurs de la Charte Fédérale
- **Etre reconnu** par le CA de la fédération de proximité
- La reconnaissance est acceptée sur 5 ans après décision du CA



La répartition de la cotisation

La cotisation est composée de 4 parts :

- la part régionale,
(pour 2017, 200 €)
- La part nationale
(varie en fonction du budget et de l'ancienneté quant à son adhésion)
 - La cotisation Nationale,
 - La part dédié aux Fonds Mutualisé (Fond dédié aux développement de mutualisation)
 - La part dédié à FO.S.FOR.A (fond dédié à la formation des bénévoles)



Le calcul en fonction de votre Budget

Le calcul est fonction de votre Budget total (Pilotage, logistique, Activités)

Taux applicables au PLA	Participation à la cotisation totale	Taux appliqué en % du PLA	
		PLA < 430 000 € TAUX T1	PLA > 430 000 € TAUX T2
FCSF Cotisation	53,846 %	0,200 %	0,0431 %
Contribution Fonds Mutualisé	21,830 %	0,081 %	0,0175 %
Contribution FO.S.FOR.A.*	24,324 %	0,089 %	0,0194 %
Total FCSF	100,00 %	0,370 %	0,0800 %
FIGO cotisation	Forfait annuel de 200 € pour 2017		



Le calcul en fonction de votre ancienneté en tant qu'adhérents

En ce qui concerne les EVS, tant que la FCSF n'a pas intégré la possibilité d'adhésion des EVS au niveau national, seule la cotisation interdépartementale (FIGO) vous sera demandée.

Les appels à cotisations des centres sociaux nouvellement reconnus :

- **1^{ère} année** (année en cours) la cotisation régionale FIGO uniquement définie en AG.
- **2^{ème} année**, la cotisation nationale (FCSF) **plancher 464 €** et la cotisation FIGO définie en AG.
- **3^{ème} année**, la cotisation nationale (FCSF) représentera **50 % de l'appel de cotisation réel** et la cotisation FIGO.
- **4^{ème} année et les suivantes**, la cotisation nationale (FCSF) représentera **100 % de l'appel de cotisation réel** et la cotisation FIGO.



Pour exemple

Budget du centre social		Taux 1	PLA-430000	Taux 2	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année et les autres
	Part inférieure à 430 000 €		part supérieure à 430 000 €		cotisation FIGO	464 € et FIGO	50 % des taux et FIGO	100% des taux et FIGO
300 000	300 000	0,37%		0,00%	200	664,00	755,00	1 310,00
430 000	430 000	0,37%		0,00%	200	664,00	995,50	1 791,00
663 153	430 000	0,37%	233 153,00	0,08%	200	664,00	1 088,76	1 977,52
1 000 000	430 000	0,37%	570 000,00	0,08%	200	664,00	1 223,50	2 247,00

Il est à noter que cette cotisation est une charge intégrée dans la partie pilotage/logistique de votre budget, **elle est donc en partie remboursée (40%)** par la prestation de service centre social, versée par la CAF